



Arrivée n°
   
**NUM2021-349NUM**
  
Enregistrée le 12/01/21

## ARRETE MUNICIPAL

### RH n° 2020-255

#### **OBJET : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL**

**Nous, Alain RAVANELLO, Maire de la commune de CARCES,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 17,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 79 et 80,**

**Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,**

**Vu la délibération municipale n°2020-85 du 7 décembre 2020 relative à la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,**

**Vu la délibération municipale n°2020-86 du 7 décembre 2020 déterminant le taux de promotion pour les avancements de grade,**

**Vu le décret n° 2016-1798 du 20.12.2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30.12.1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux**

**Vu l'arrêté municipal n°2020-241 du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Mairie de Carcès,**

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

#### ARRETONS

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Ordre de mérite	Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Echelon	Modalités (au choix, examen prof...)	Promouvable à compter d
1	TOSELLO Audrey	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	Au choix	01/01/2021
2	BONELLI Alexandre	Rédacteur	4	Détachement	01/01/2021

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables (ensemble des agents)	1	1
Inscrits	1	1

**ARTICLE 2** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, procède à son affichage ou à sa publication, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 7** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché

Ampliation sera adressée au :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Var
- Notifié aux intéressés.

A Carcès, le 28 décembre 2020

Le Maire,



Alain RAVANELLO

Notifié le : 28/12/2020  
A Mme TOSELLO Audrey

Notifié le : 28/12/2020  
à M BONELLI Alexandre